

Rapport d'activités

2019



Le Conseil Local de Développement

////////// **Préambule**

> **Un cadre législatif renforcé**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la mise en place d'un Conseil Local de Développement dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Cette législation apporte notamment :

- **Une diversification de la composition des Conseils de développement** (milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, environnementaux, scientifiques et éducatifs).
- **Un élargissement de leurs missions** (projet de territoire, documents de prospective et de planification)
- **Une reconnaissance de l'auto-saisine**, qui permet aux Conseils d'être force de proposition dans la construction des politiques publiques.
- **Une clarification des relations avec l'intercommunalité** : celle-ci est tenue de « *veiller aux conditions du bon exercice des missions du Conseil* ».

Une loi est actuellement en cours de discussion afin de faire évoluer les Conseils de développement. Un temps envisagés comme facultatifs, cette option semble écartée. *Vraisemblablement, le seuil sera relevé de 20 000 habitants à 50 000 habitants à partir duquel les intercommunalités devront obligatoirement créer ces instances de démocratie participative.*

En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un Conseil de développement.

> **Une création par délibération le 28 février 2017**

Le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération a été institué par décision du conseil communautaire le 28 février 2017. A cette occasion, les élus ont décidé de porter à 42 le nombre maximal de ses membres et d'organiser cette instance sur la base de **six collègues** :

- 1 **Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales** : 8 membres
- 2 **Organismes publics et assimilés** (dans les domaines suivants : santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme, etc.) : 8 membres
- 3 **Vie associative** : 8 membres
- 4 **Représentations territoriales des habitants** (conseils de quartiers, comité d'intérêts locaux,...) : 6 membres
- 5 **Citoyens volontaires** : 6 membres
- 6 **Personnes qualifiées** : 6 membres

> Assurer la transparence des décisions et la qualité des débats pour un développement concerté de l'agglomération

Le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération est une instance participative qui permet un développement concerté du territoire, dans l'intérêt général de celui-ci et de ses habitants. Le Conseil local de Thonon Agglomération est composé des représentants économiques, sociaux, éducatifs, associatifs, scientifiques mais aussi de simples citoyens.

Instance de dialogue et de débat entre des composantes issues de multiples horizons, il a pour vocation d'enrichir la réflexion des élus communautaires sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des points de vue et à l'expertise citoyenne.

Trois missions principales caractérisent le Conseil de développement de Thonon Agglomération :

- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants ;
- Renforcer le débat public en créant des espaces de discussion, d'expressions et de réflexions ;
- Aller à la rencontre et rester à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

Le Conseil Local de Développement est une instance consultative, un lieu de dialogue et de réflexion pour construire collectivement des propositions sur les politiques publiques avec quatre mots d'ordre :

- 1 **Ecouter** : Interface entre les acteurs du territoire, cette instance permet une meilleure prise en compte des vécus et des expertises d'usages dans la conduite de l'action publique
- 2 **Débattre** : un lieu privilégié pour échanger et faire émerger des réflexions innovantes
- 3 **Proposer** : les membres du Conseil de Développement émettent des avis et contributions qui viennent enrichir le processus politique de décision.
- 4 **Valoriser** : pas sa composition hybride, le Conseil de Développement permet de rassembler des acteurs, de leur donner envie d'agir ensemble, de promouvoir les initiatives et de les valoriser. Il donne de la visibilité et du rayonnement au territoire.



La composition du Conseil

//////////

> **Des conseillers installés, une instance identifiée**

Le 20 juin 2018, la première séance plénière du Conseil Local de développement a permis d'installer officiellement ses membres. 42 personnes qualifiées ont été nommées au sein des six collèges créés. Depuis, il y a eu de nouvelles entrées et des démissions. Voici la liste mise à jour :

Collège 1

Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales

- Alain DARAGON
- Denis BEL
- Frédéric JASSERON
- Stephano MARTINO
- David MEGEVAND
- Pierre MOUCHET
- Xavier THIRY
- Jérôme CHAUMONTET

Collège 2

Organismes publics et assimilés

- Jean-Pierre JACQUIER
- Isabelle GAUTRON
- Jean-Pascal CEZARD
- Hubert DEMOLIS
- Christophe DIOT
- Charles LAIDEVANT

Collège 3

Vie associative

- Paul ROUX
- Amel DUCRET
- Olivier ANTOINE
- Christiane GRAND GIRARD
- Jean-Luc LUZEGE
- Jacques SALVAT
- Mario ANTONIAZZI

Collège 4

Représentation territoriale des habitants

- Jean-Luc ATZORI
- Nicole GAY
- Henri DURUZ
- Laurent PERINEL
- Marie-Hélène GOSSELIN
- Elise COUTABLE

Collège 5

Citoyens volontaires

- Jean-Jacques TOMME
- Yves BOUVIER D'YVOIRE
- Bernard MOUY
- Michel VUILLAUME
- Samuel LACHAUME
- Odile MARTIN-COCHER

Collège 6

Personnes qualifiées

- Jean-Claude DRUART
- Martial DRAY
- Jacques GUYON
- Alain CAMUS
- Pierre GAUDIN
- Torquato GELATO

Marie-Claude FROSSARD (collège 2) et Delphine MAURY (collège 3) sont démissionnaires.

> Une identité graphique propre

Conseil Local de Développement THONON | agglomération

Dès sa mise en service, le Conseil Local de Développement s'est doté d'un logo. Basé sur une déclinaison du « bloc marque » de la communauté d'agglomération, il a permis dès 2018 une harmonisation des supports. Cette identité graphique simple et pragmatique répond à plusieurs objectifs :

- un enjeu de **rassemblement** des membres du Conseil Local de Développement autour d'une identité et de valeurs communes
- un enjeu de **cohérence** entre les réflexions menées par le Conseil Local de Développement et le projet d'agglomération
- un enjeu de **notoriété** pour rendre public l'action du Conseil Local de Développement.



> Des modalités de travail adoptées

Les modalités de fonctionnement et l'organisation interne du Conseil Local de Développement ont été définies lors de la séance d'installation du 20 juin 2018. Ce mode de fonctionnement interne a été entériné par l'**adoption d'un règlement intérieur** (voir document en annexe).

Le Conseil de développement s'organise autour des organes suivants :

Les Assemblées plénières

L'Assemblée plénière est un lieu d'échanges et de rencontres des membres du Conseil.

Son rôle est de :

- Comprendre l'organisation territoriale et les politiques territoriales ;
- Partager des informations et débattre de thèmes et enjeux pour le territoire ;
- Adopter des avis, des contributions ;
- Formuler des propositions.

Elle se compose de l'ensemble des membres du Conseil Local de Développement et se réunit au moins 3 à 4 fois par an sur convocation du Président.

Les séances plénières ont pour mission de valider les avis sur saisines, le bilan annuel et la mise en place des groupes de travail. Proposée par le bureau, l'auto-saisine est adoptée par l'assemblée plénière.

Pour les saisines et auto-saisines, l'assemblée plénière vote une note de cadrage afin d'indiquer au groupe de travail sa mission, ses objectifs, la durée, les résultats attendus. Elle peut amender les avis proposés.

Tout membre du Conseil Local de Développement a le droit de vote. Les avis votés en assemblée plénière sont approuvés à la majorité des personnes présentes ou représentées et sont consignés dans le compte-rendu de séance.

La présidence

Le Président est élu par l'assemblée plénière. Tous les membres peuvent candidater.

A l'occasion de la séance d'installation du 20 juin 2018, **Laurent PERINEL a été élu Président du Conseil Local de Développement.**

Les missions de la présidence sont de :

- Veiller au respect du règlement intérieur ;
- Etablir l'ordre du jour et convoquer les réunions du bureau qui l'assiste dans l'ensemble de ses missions ;
- Etablir l'ordre du jour et convoquer les assemblées plénières, en assurer la police des débats et proclamer le résultat des votes ;
- Assurer la publication et la diffusion des différents travaux issus du Conseil Local de Développement, ainsi que leur restitution officielle au Président et au Conseil Communautaire Thonon Agglomération ;
- Rendre compte du travail du Conseil une fois par an devant l'assemblée communautaire
- Etre l'interlocuteur privilégié des élus du Conseil Communautaire ;
- Organiser le droit de suite donné aux avis et contributions émis par le Conseil Local de Développement afin d'en aviser l'ensemble des membres.

Le Bureau

Le bureau travaille sous mandat de l'assemblée plénière du Conseil et ses missions consistent à :

- Coordonner et animer l'activité du conseil ;
- Suivre les groupes de travail ;
- Suivre les candidatures, les démissions, ainsi que les éventuelles radiations.

Le bureau du Conseil Local de Développement comprend, pour la durée de la mandature, le Président ainsi qu'un membre par collège. Ainsi, **ont été élus membres du bureau** :

- **Denis BEL**
- **Jacques SALVAT**
- **Henri DURUZ**
- **Jean-Pierre JACQUIER**
- **Bernard MOUY**
- En 2019, le collègue 6 n'est pas représenté au bureau

Le bureau du Conseil Local de Développement, sous contrôle de la plénière, est chargée d'une évaluation en continu du fonctionnement et de la composition du Conseil. Il réalise également chaque année un bilan qualitatif et quantitatif du travail réalisé.

Les Groupes de travail

Pour conduire les réflexions et préparer des avis et propositions, le bureau a proposé la constitution de groupes de travail. Cette initiative a été validée par l'assemblée plénière.

Le groupe de travail se voit confier une saisine ou auto-saisine validée par l'assemblée plénière qui doit déboucher sur des propositions. Le groupe est responsable de l'animation, de l'organisation et du suivi de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ses travaux. Un rapporteur est nommé par le groupe, afin de présenter l'avancée au Président et à l'assemblée plénière.

Ces groupes de travail sont limités dans le temps à la durée des travaux confiés. Le rythme des rencontres et la durée des travaux sont déterminés par le groupe. Composés des membres intéressés par la réflexion, ces groupes de travail s'organisent librement et rendent compte de l'avancée de leurs travaux en plénière.

Toutefois, tout membre du Conseil Local de Développement doit appartenir à au moins un groupe de travail pendant la mandature.

Une instance active

//////////

> Un Conseil dynamique avec des acteurs engagés

Le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération est une instance active, qui fonctionne bien. Les membres du Conseil sont des acteurs engagés qui proviennent pour une partie de la société civile et se caractérisent donc par une implication dans des organismes associatifs en dehors du Conseil. Ils sont de ce fait fortement impliqués dans leur territoire, dont ils ont une bonne connaissance du fonctionnement et des rouages. Une partie importante des membres est active pour le Conseil Local et travaille pour favoriser l'implication de tous et toutes, par exemple à travers un projet de trombinoscope afin de favoriser les liens entre les membres.

En plus de ses membres, le Conseil peut compter sur l'implication des élus et des services de Thonon Agglomération dans les projets, qui participent régulièrement aux réunions, notamment aux Assemblées plénières.

Néanmoins, le manque de représentativité des différentes catégories de population est un enjeu à souligner pour l'avenir du Conseil Local de Développement. On constate ainsi un manque de parité parmi les membres actifs, avec beaucoup plus d'hommes impliqués que de femmes. Également, on retrouve peu de répartition dans les tranches d'âges représentées, mais aussi dans les origines et les classes professionnelles des membres. La réouverture des candidatures à la suite des élections 2020 sera l'occasion de prendre en compte ces éléments.

Bilan quantitatif sur le nombre de réunions

Au cours de l'année 2019, les membres du Conseil Local de Développement se sont réunis plusieurs fois. Cinq Assemblées plénières ont eu lieu au cours de l'année avec les thématiques suivantes pour chacune des réunions :

	28 mars 2019		16 mai 2019		27 juin 2019		10 octobre 2019		3 décembre 2019
	PLUi		RLPI		Equipements structurants (enquête grand public)		PCAET		RLPI
	Charte Habitat		Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée		PLUi		Enquête sur les équipements		Groupe de travail sur les équipements
	PCAET		PCAET		Membre pour le suivi de l'étude sur les besoins sociaux				Séminaire des bonnes pratiques
			Charte Habitat						

> Les groupes de travail

Les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises :

- Groupe de travail « Circuits courts d'alimentation » : 4 réunions
- Groupe de travail « Equipements structurants » : 8 réunions
- Groupe de travail « Mobilité active » : 4 réunions

Les groupes de travail ont la possibilité de travailler sur une thématique de deux manières : en saisine ou en auto-saisine.

- En saisine, le Conseil Local de Développement est appelé à travailler sur demande de Thonon Agglomération. Le Conseil a été saisi pour travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).
- En auto-saisine, ce sont les membres du Conseil Local de Développement qui choisissent eux-mêmes de travailler sur un sujet. Le Conseil Local de Développement s'est auto-saisi sur les thèmes des équipements structurants, de la mobilité active et des circuits courts d'alimentation. Sur ce dernier thème, il s'agit en fait de la poursuite du travail sur le PCAET à travers ce zoom thématique.

Ainsi, plusieurs groupes de travail ont été organisés au cours de l'année 2019 :

Groupe de travail 1 : les équipements structurants (auto-saisine)

8 réunions de travail ont été organisées sur les équipements. La première réunion visait à définir la note de cadrage de ce groupe de travail (définition du nombre de séances de travail, de leur contenu, des rendus à la fin du groupe de travail, etc.).

Les membres du Conseil Local de Développement ont souhaité impliquer les habitants du territoire dans ce travail, afin de renforcer leur légitimité à échanger et réfléchir sur cette thématique. Le travail s'est articulé autour de trois grands axes : les équipements liés à l'environnement, les équipements liés à la santé et les équipements sportifs. Pour connaître l'avis des habitants, une grande enquête a été lancée via une plateforme numérique participative, avec trois questionnaires portant sur les trois axes définis par le groupe de travail.

[\(https://ditesnoustout.fr/equipementsagglonthonon/\)](https://ditesnoustout.fr/equipementsagglonthonon/).

Afin d'échanger et de constituer les questionnaires, le Conseil Local de Développement a rencontré des experts du territoire :

- Pour la thématique « santé », ils ont rencontré Eric Djamakorzian, directeur des Hôpitaux du Léman, et Odile Rouffignac, infirmière.
- Pour la thématique « environnement », ils ont rencontré Eric Lanquetin, directeur des Services Techniques de Thonon Agglomération, qui a pu apporter son expertise concernant la déchetterie et la station d'épuration, ainsi qu'un représentant de l'Association pour la Sauvegarder du Léman (ASL).

Disponible du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019, l'enquête était accessible à tous les habitants qui souhaitaient s'informer et y répondre.

The screenshot shows the header of the platform with the title 'Les équipements sur l'agglomération de Thonon' and the logo of the 'Conseil Local de Développement THONON | agglomération'. Below the header, there is a search bar and two main navigation buttons: 'Le projet' and 'Participer'. The main content area is titled 'Participez au projet en soumettant votre avis' and includes a call to action: 'Exprimez vous en participant au projet grâce aux moyens mis en place, échangez avec les autres contributeurs, influez sur la prise de décision pour que le projet vous ressemble et vous rassemble!'. To the right, there is a list of hashtags used by contributors: #thonon, #agglomération, #avez, #développement, #conseil, #santé, #votre, #sont, #déchets, #questionnaires, #liés, #local. An illustration of a diverse group of people is also present.

PERSONNES



Au total, la plateforme participative a attiré **1775 visiteurs uniques**, dont 133 personnes qui ont participé. Les trois questionnaires ont fait l'objet de **300 réponses au total** : 97 réponses pour le questionnaire sur les équipements liés à l'environnement, 91 réponses pour celui sur le thème de la santé et 81 réponses pour les équipements sportifs.

ACTIVITÉS



Cette enquête a également constitué une première action de communication vers le grand public et a permis de faire connaître l'existence du Conseil Local de Développement.

Ce groupe de travail sur les équipements arrive à sa fin et a présenté le travail réalisé au cours de l'Assemblée plénière du 10 octobre 2019. Une

seconde présentation des résultats s'est déroulée face aux élus lors du bureau communautaire du 12 novembre 2019. Voici quelques propositions établies par le groupe de travail :

Sur la santé :

- Mettre à jour l'étude territoriale sur l'offre de soins
- Trouver des solutions innovantes pour répondre aux besoins des personnes dépendantes
- Lever les réticences des habitants sur la télémédecine et les actes médicaux par des professionnels soignants
- Constat alarmant : 62% des participants à l'enquête indiquent ne pas être correctement suivis médicalement.

Sur les déchets :

- Des formes innovantes pourraient être développées, on pourrait envisager des formations et des mises à disposition de composteurs et lombricomposteurs.
- In fine, il s'agira de dépasser la question du tri en développant des actions pour réduire les déchets à la source. Cette demande a été formulée à de nombreuses reprises par les répondants, qui ont par ailleurs plébiscité l'idée d'une ressourcerie.

Sur les équipements sportifs :

- Regard assez sévère des participants à l'enquête sur les équipements sportifs avec quelques remarques sur le manque d'accueil des activités associatives en général
- La création de piscines accessibles toute l'année fait l'unanimité avec comme critères de bonne utilisation : la proximité, des installations qui répondent aux besoins des familles et à la pratique sportive. L'accès aux équipements est une réelle problématique pour les habitants du territoire et la future piscine devra être accessible en transports en commun.
- Un souci de bonne intégration à l'espace littoral, en tous cas lié à la symbolique du lac.

_Groupe de travail 2 : La mobilité active (auto-saisine)

Le groupe de travail sur la mobilité active s'est réuni au cours de quatre réunions.

Le travail réalisé par le Conseil Local de Développement a permis la réalisation d'un document de propositions concrètes pour développer la mobilité active sur le territoire. Ce document alimentera également le futur Schéma Directeur sur la mobilité active de Thonon Agglomération.

Par ailleurs, M. Lachaume – membre du Conseil local de développement – a présenté un travail détaillé sur cette thématique, ce qui a permis de faire avancer la réflexion du groupe de travail.

La dernière réunion qui conclura le groupe de travail est à venir.

_Groupe de travail 3 : les circuits courts d'alimentation (auto-saisine)

Le groupe de travail sur les circuits courts d'alimentation a fait l'objet de quatre réunions. La première séance de travail consistait en une définition de la note de cadrage. L'objectif de ce groupe de travail est de définir des actions pour développer les circuits courts sur le territoire, afin de viser à une autonomie alimentaire.

Les propositions développées par le Conseil Local de Développement ont été retranscrites dans une fiche-action du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Le plan d'actions du PCAET a été présenté en Assemblée plénière à l'ensemble des membres. Celui-ci est en cours de finalisation et est en passe d'être soumis à l'Autorité environnementale et à l'Etat pour avis. Le travail du Conseil Local pourra faire partie de l'axe 2 (Un territoire résilient et innovant), cible 2 (une agriculture locale, résiliente et sobre en carbone).

Le travail de ce groupe sera l'occasion pour l'ensemble des membres du Conseil de faire une visite de la cantine du collège de Douvaine, dont le responsable privilégie les circuits courts d'alimentation.

_Groupe de travail 4 : le PLUi (saisine)

Thonon Agglomération a saisi les membres du Conseil Local de Développement sur le sujet du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), plus spécifiquement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - un document composant le PLUi et retranscrivant le projet politique de l'agglomération pour l'aménagement du territoire – puis sur l'ensemble du PLUi.

Le Conseil local de développement a émis un avis favorable avec réserves en juillet 2019. Cet avis est à retrouver en annexe du rapport d'activité 2019.

Ce groupe de travail a orienté le projet d'un nouveau groupe de travail sur l'identité du territoire au cours de l'année 2020.

_Atelier sur la Charte de l'Habitat

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de Thonon Agglomération (pour fin 2019), une Charte de l'Habitat est mise en place. Thonon Agglomération a souhaité que le Conseil Local de Développement participe aux réflexions et à la préparation de la rédaction de cette Charte de l'Habitat. Ainsi, les membres étaient invités à participer le 30 avril 2019 à un atelier sur cette thématique.

> Les autres éléments de participation

_La participation aux autres instances intercommunales

Le Conseil Local de Développement a été invité à être représenté dans plusieurs commissions et instances au cours de l'année 2019.

- Représentation du Conseil local de développement par un membre dans le comité de pilotage pour une étude sur les besoins sociaux
- Représentation du Conseil local de développement par un membre dans le comité de pilotage sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

La participation aux rencontres entre Conseils de Développement et Conseil consultatif

Le Conseil Local de Développement a participé à trois événements qui réunissaient les membres de plusieurs Conseils de Haute-Savoie, Savoie et Ain.

Le 16 avril, ils ont été conviés à une grande rencontre entre les Conseils. De cette réunion, est née l'idée d'organiser un Séminaire des bonnes pratiques ouvert aux Conseils de développement de l'Ain et de Haute-Savoie.

Le Séminaire des bonnes pratiques a été organisé le 19 novembre 2019. L'objectif était de travailler sur cinq problématiques concrètes pour les Conseils :



- Comment maintenir l'engagement au sein d'une instance citoyenne ?
- Comment mobiliser et intégrer de nouveaux membres ?
- Quel positionnement vis-à-vis des élus, des services ?
- Quel positionnement vis-à-vis des habitants (au sens de grand public) ?
- Comment animer un groupe de travail de manière efficace ? (Atelier pratique sur l'animation et l'auto-animation)

Le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération était bien représenté à cet événement (Ms. Duruz, Mouy et Perinel), et un membre a pu témoigner sur l'enquête grand public des équipements structurants et réaliser un pitch filmé sur les Conseils.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain du Genevois français a organisé une rencontre avec l'ensemble des Conseils de développement de son périmètre. Elle a eu lieu à Annemasse le 25 juin 2019. Les participants ont d'abord pu découvrir la Maison de la mobilité et les grands projets de l'agglomération. Puis une rencontre dans les locaux d'Annemasse Agglo a permis de se présenter et d'échanger sur les projets de chaque Conseil de développement.

Ces événements permettent au Conseil Local de confronter son fonctionnement à d'autres instances et ainsi d'ouvrir ses réflexions à de nouvelles pratiques.

> Les liens avec les élus

Le Conseil Local de Développement a été invité à 2 reprises par les élus aux instances communautaires. Le rapport d'activité de l'année 2018 a été présenté par le Conseil Local au début de l'année 2019. En octobre 2019, les résultats de l'enquête grand public sur les équipements structurants ont également été présentés, avec une écoute importante des élus sur ce sujet.

Ces liens avec les élus existent donc actuellement et sont nécessaires pour le sentiment de légitimité du Conseil, mais un enjeu pour l'année à venir est de renforcer les échanges.

> Les appuis au Conseil Local de développement

Les appuis techniques et politiques

Un appui est apporté par la présence aux Assemblées plénières d'élus et d'agents de Thonon Agglomération qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement auprès du Conseil Local de développement. Ont ainsi participé à une ou plusieurs Assemblées plénières au cours de l'année 2019 :

Les élus :

- Jean Neury (Président de Thonon Agglomération)
- Patrice Bereziat (vice-président en charge de la Politique de mobilité)
- Joseph Déage (vice-président en charge de l'aménagement)
- Jean-Pierre Rambicur (vice-président en charge de l'habitat)
- Gil Thomas (vice-président en charge de l'environnement et de la transition énergétique)

Les techniciens :

- La directrice du pôle Développement Territorial
- La responsable du service Habitat et Transition énergétique
- Le responsable du service urbanisme et PLUi
- Le responsable du service mobilité
- La chargée de mission RLPI
- Le chargé de mission transition énergétique

Les appuis logistiques

Pour la préparation des réunions, le Conseil local de développement bénéficie de l'aide d'Elodie Mercier – chargée administrative à Thonon Agglomération (ex : envoi des convocations, gestion des mails avec les membres, envoi des comptes-rendus...).

Pour son bon fonctionnement, le Conseil bénéficie également de la mise à disposition régulière de salles à Perrignier et à Ballaison.

Les appuis stratégiques et dans l'animation

La personne référente pour le Conseil local de développement est Carole Echernier, Directrice du développement territorial de Thonon Agglomération.

Enfin, le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération bénéficie de l'aide d'une agence extérieure – Nalisse concertation – chargée d'aider à la programmation et à l'animation des réunions du Conseil Local de développement. Sur l'année 2019, leur intervention a coûté 16 000 euros (dans le cadre d'un marché public).

> La fin d'un cycle, le commencement d'un nouveau

Aujourd'hui, le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération arrive à la fin d'un cycle, les groupes de travail étant finis ou sur le point d'être conclus. Mais la réflexion sur les prochains sujets de travail doit prendre en compte l'approche de la période électorale dans la première partie de l'année 2020.

Les membres du bureau du Conseil Local de Développement se sont réunis au cours du mois d'octobre 2019 pour travailler sur le programme de travail annuel. Ils ont ensuite présenté leur travail à l'Assemblée plénière qui a décidé :

- Groupe de travail : le bureau propose la mise en place d'un groupe de travail sur l'identité du territoire. Il sera sans doute nécessaire de choisir un angle pour aborder cette thématique qui recoupe de nombreux éléments : identité architecturale, culturelle, gastronomique, géologique, environnementale...
- Formation : une formation sur l'identité du territoire sera organisée début 2020, afin d'accompagner la réflexion du groupe de travail
- Visite de terrain : une visite de terrain va être organisée, si possible dans la cantine du collège de Douvaine, car son responsable privilégie les circuits courts d'alimentation. Cette visite de terrain pourra ainsi compléter le travail du groupe de travail sur les circuits courts d'alimentation.

Planning prévisionnel de travail sur les prochains mois

Janvier 2020

> Formation consacrée à « l'identité du territoire »

Janvier 2020

> Visite de terrain : cantine du collège de Douvaine sur le thème des circuits courts d'alimentation

Février 2020

> Lancement du nouveau groupe de travail :

- Sur l'identité de territoire (réfèrent à déterminer)

2ème trimestre 2020

> Réouverture des candidatures après les élections

> Lancement d'un ou plusieurs groupes de travail en fonction des besoins

Juin 2020

> Assemblée plénière avec point d'avancée sur les groupes de travail et préparation de la rentrée 2020.

> Les enjeux pour l'année 2020

Plusieurs éléments composent les enjeux prioritaires pour maintenir le dynamisme actuel du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération.

La communication auprès du grand public

Se faire connaître du grand public est un enjeu pour le Conseil Local de développement. L'enquête grand public sur les équipements structurants a constitué une première approche auprès des habitants et la communication doit être poursuivie. Les membres vont sans doute travailler dans les prochains mois sur une stratégie et des outils de communication à déployer.

Le renouvellement des membres du Conseil Local

Au cours de l'année 2019, des démissions ont eu lieu parmi les membres du Conseil Local et de nouvelles personnes se sont impliquées dans celui-ci. De plus, si un noyau dur est composé de membres très impliqués dans leur Conseil, d'autres membres sont inactifs. Aussi, un enjeu pour 2020 sera le renouvellement des membres du Conseil Local après les élections municipales, avec davantage de mixité et la parité.

La communication avec les élus intercommunaux

Le travail avec les élus de Thonon Agglomération est déjà présent à travers plusieurs processus (bureau communautaire, présence d'élus en Assemblée plénière, membre inclus dans les comités de pilotage sur certains projets), mais ce travail est à développer et à renforcer au cours de l'année 2020 avec les futurs élus.

La finalisation des groupes de travail actuels

Les groupes de travail sur la mobilité douce et sur les circuits courts d'alimentation doivent faire l'objet d'une conclusion formelle afin de marquer la fin du travail réalisé et de le faire remonter à Thonon Agglomération pour qu'il soit pris en compte.



Le Conseil Local de Développement

////////// Glossaire

AAPC : Avis d'appel public à la concurrence

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AJD : Antenne de justice et du droit

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

ANAH : Agence nationale de l'habitat

AOM : Autorité organisatrice de la mobilité

ARS : Agence régionale de santé

BHNS : Bus à haut niveau de service

BIJ : Bureau information jeunesse

BOAMP : Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BPU : Bordereau de prix unitaire

CA : Compte administratif

CADA : Commission d'accès aux documents administratifs

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAO : Commission d'appel d'offres

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCAG : Cahiers des clauses administratives générales

CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

CCSPL : Commission consultative des services publics locaux

CCTP : Cahiers des charges techniques particulières

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CCPEVA : Communauté de communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance

CDSP : Commission de délégation de service public

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CGN : Compagnie Générale de Navigation

CIAPH : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIID : Commission intercommunale des impôts directs

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLD : Conseil Local de Développement

CLD : Chablais Léman Développement

CLECT : Commission locale d'Evaluation des charges transférées

CLS : Contrat Local de Santé

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CNIL : Commission nationale de l'information et des libertés

DIA : Déclaration d'intention d'aliéner

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DOB : Débat d'orientation budgétaire
DPU : Droit de préemption urbain
DQE : Détail quantitatif estimatif
DSP : Délégation de service public
DUP : Déclaration d'intérêt public

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPF : Etablissement public foncier
EPIC : Etablissement public industriel et commercial

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière

INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

NOTRe (loi) : Nouvelle organisation territoriale de la République

ONF : Office national des forêts
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OTI : Office de tourisme intercommunal

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PAV : Point d'apport volontaire
PC : Permis de construire
PCAET : Plan climat air énergie territorial
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade de randonnées
PDU : Plan de déplacement urbain
PEM : Pôle d'échange multimodal
PLF : Projet de loi de finances
PLH : Programme local de l'habitat
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PMGF : Pôle métropolitain du genevois français
PUP : Projets urbains partenariaux

RFF : Réseau ferré de France
RGU : Règlement général d'urbanisme
RNU : Règlement national d'urbanisme

RI : Règlement intérieur
RLPI : Règlement local de publicité intercommunal

TA : Tribunal Administratif
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
TFPB : Taxe Foncière sur les propriétés bâties
TH : Taxe d'Habitation
TPG : Transports Publics Genevois

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDIS : Services d'incendie et de secours
SEM : Société d'économie mixte
SERTE : Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Evian
SIAC : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
SIG : Système d'information géographique
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiple
SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique
SM3A : Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et ses affluents
SPL : Société Publique Locale
SRU : Solidarité et renouvellement urbain
SSI : Service des Systèmes d'Information
STEP : Station d'Épuration
STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais
SYANE : Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
SYMAGEV : Syndicat Mixte des Gens du Voyage

VRD : Voirie et réseaux divers

ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZAE : Zone d'activité économique

....

Le Conseil Local de Développement

////////// **Annexes**

- Les propositions du groupe de travail Équipements structurants
- L'avis sur le PLUi
- Délibération de constitution du Conseil Local de Développement
- Les Membres du Conseil Local de Développement
- Le Règlement intérieur du Conseil Local de Développement

Présentation des réponses du questionnaire Santé du groupe de travail Équipements Structurants

Même si l'échantillonnage est limité, les réponses données recourent les constatations et réflexions que l'on peut entendre dans la rue, lire sur les réseaux sociaux et écouter via les media. Elles correspondent assez fidèlement à l'étude faite en 2015 par la CCBC concernant l'offre de soins de premier recours sur le territoire du Bas Chablais.

Il y a un constat alarmant par 62% des participants qui indiquent ne pas être correctement suivis médicalement.

Ce constat est dû essentiellement pour un tiers à un manque de généralistes, pour un autre tiers à un manque de spécialistes, en particulier dermatologue, allergologue, ophtalmologue, pédiatre, et le dernier tiers à un manque de personnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute...).

Ce manque se traduit essentiellement par le fait que :

— lorsqu'ils sont en situation d'urgence, plus de la moitié d'entre eux se rendent directement aux urgences de l'hôpital

— lorsqu'ils ont dû être hospitalisés, la moyenne de satisfaction était de 3,29 sur 5. Ceux qui se sont prononcés sur leur degré d'insatisfaction, soit 1/4, c'est essentiellement le délai d'attente (12%) et dans une moindre mesure la prise en charge médicale (7%), qui est mise en cause.

— lorsqu'ils ont dû recevoir des soins continus dus à leur dépendance ou qu'ils ont assisté une personne dépendante dans leur entourage, soit 21 %, les 18 % qui se sont prononcés sur leur degré de satisfaction, ont mis une note moyenne de 2,81/5.

Pour les soins aigus, le questionnaire proposait 5 pistes qui ont eu l'agrément suivant :

— télémédecine : 6%

— négocier avec Genève : 21 %

— centres de santé (offre public de soins élargis, avec salariés, sans avance de frais) : 28%

— maisons de santé (libéral) : 39%.

— actes médicaux délégués (assistants de médecins) : 5%

La télémédecine et les actes médicaux par d'autres professionnels que des médecins ne sont pas privilégiés par les répondants. La télémédecine fait peut-être peur mais elle peut être appréhendée de multiples façons, et elle pourrait servir en premier lieu pour l'information et l'organisation entre les professionnels et les patients. Il serait intéressant de comprendre les réticences à ces 2 innovations afin de répondre aux besoins de tous.

Les autres pistes vont également être discutées, sachant que le problème est avant tout national : manque de médecins et personnel paramédical, hospitalocentrisme, honoraires médicaux insuffisants, surtout en urgence etc

Il serait également souhaitable que Thonon Agglo étende l'étude faite par la CCBC sur l'offre de soins, à tout le territoire et la mette à jour.

Il serait utile de réunir les acteurs du service de santé et obtenir de leur part une plus grande collaboration que dans l'étude de 2015.

Pour les soins aux personnes dépendantes, il faut étudier les réponses possibles que l'on peut donner à l'insatisfaction des personnes concernées : accessibilité aux EHPAD difficile par manque de structures et pour des raisons financières, manque de médicalisation de ces établissements, personnel peu considéré et insuffisamment formé. Par ailleurs, peu de personnes veulent/peuvent réellement se rendre dans ce type de structures. Il faudra donc imaginer des solutions innovantes et originales pour répondre aux besoins multiples.

Le rôle des pouvoirs publics fait débat dans le groupe de travail. Avec les aspirations à davantage de démocratie locale, la centralisation ne répond plus aux attentes globales. Il faut donc imaginer d'autres types de solutions. Certaines communes développent de nombreuses actions pour les personnes âgées dépendantes, mais ces dispositifs ne sont pas présents dans toutes les villes. Il faut donc travailler sur le rôle de chaque acteur local afin de proposer des services efficaces au plus grand nombre.

Présentation des réponses du questionnaire Environnement du groupe de travail Équipements Structurants

Nous nous attendions à assez peu d'intérêt pour ce questionnaire, il a contre toute attente, généré beaucoup de commentaires plutôt positifs, les personnes proposent des évolutions dans leurs comportements sans reporter systématiquement la faute sur les autres.

1.1. Les résultats

Déchèteries

83 % des personnes utilisent les déchèteries, si on y ajoute ceux qui y vont rarement nous arrivons à 92%.

6% n'y vont jamais sans arguments précis, excepté 20% qui disent ne pas en avoir besoin.

Habitudes de tri

94% des personnes ont une bonne opinion de leurs habitudes de tri, par contre ont une opinion beaucoup plus sévère sur leurs voisins, 14% de satisfaits.

Le tri est globalement assez large. Dans les autres propositions une majorité propose de mieux trier les déchets organiques.

Pour les déchets verts 71% les traitent (déchèterie ou compost) mais 26% sont sans réponse.

Diminution des déchets

Comportements adoptés à parts égales : compostage individuel, utilisation de récipients réutilisables, achats de produits avec contenants recyclables, refus du plastique.

Commentaires : circuits courts, repas faits à la maison.

Ressourcerie

Un véritable plébiscite pour ce projet avec beaucoup de commentaires (87), ceux qui reviennent le plus souvent sont : arrêter le gaspillage en achetant moins, proposer une seconde vie aux objets que l'on n'utilise plus.

Taxe modulable sur les ordures ménagères

59% pensent que c'est une idée intéressante, elle n'est donc pas rejetée en bloc, seulement 30% des personnes la juge non envisageable.

Eau et son traitement

Plus de la moitié des personnes disent connaître leur consommation, là aussi beaucoup de commentaires sur la diminution de la consommation : douches plutôt que bains, récupération de l'eau inutilisée pour arrosage ou wc, récupération de l'eau de pluie ...

Bonne connaissance du devenir des eaux usées et eaux de pluviales.

Médicaments

74% les ramènent à la pharmacie, mais encore 16% les jettent à la poubelle.

1.2. Commentaires et questions posées

Le réflexe déchèterie paraît bien ancré, reste à savoir pourquoi les 6% n'y vont jamais.

Les habitudes de tri semblent bien intégrées mais on peut sans doute aller plus loin et il y a encore trop de comportements inappropriés et de déchets jetés dans la nature ou dans le lac. Il faudrait donc établir des propositions concrètes pour sensibiliser sur le tri des déchets.

Sur la collecte, nous sommes en période de transition sur le territoire et des moloks vont être déployés dans les communes afin de réduire les tournées en porte-à-porte (ordures ménagères à proximité des points d'apports volontaires). Les moloks seront placés à proximité des habitations ou sur les lieux de passage ou des pôles générateurs de déplacements.

D'autres formes innovantes pourraient être développées, on pourrait envisager des formations et des mises à disposition de composteurs et lombricomposteurs.

In fine, il s'agira de dépasser la question du tri en développant des actions pour réduire les déchets à la source. Cette demande a été formulée à de nombreuses reprises par les répondants, qui ont par ailleurs plébiscité l'idée d'une ressourcerie.

La taxe modulable ne semble pas un sujet de rejet.

Les personnes qui jettent les déchets de façon sauvage n'ont pas répondu à ce questionnaire.

Quid des dépôts sauvages autour des containers de tri. Autour des conteneurs de tri, il manque des poubelles. La question de la vidéoprotection autour des points d'apport volontaire fait question afin notamment de contrôler les incivilités et les dépôts sauvages (encombrants notamment)

Le souci de moins gaspiller et mieux recycler est très fort, tant pour les objets (déchèterie et ressourcerie) que pour l'eau.

Présentation des réponses du questionnaire **Sport** du groupe de travail Équipements Structurants

1.1 Les résultats

Équipements

57% estiment qu'il y a un manque d'équipements, et une majorité évoque la piscine.

Gymnases

Relativement peu utilisés : régulièrement 25% et 34% occasionnellement et rarement.

Les avis des utilisateurs sont très dispersés, néanmoins les avis négatifs prédominent 50% contre 20% de satisfaits

Remarques et suggestions

Si nous comparons au questionnaire lié à l'environnement les suggestions sont beaucoup moins nombreuses et très dispersées, donc difficiles à interpréter.

Sport aquatique

Utilisation actuelle et souhaits.

40% des personnes se baignent dans le lac, les autres vont à la piscine de Thonon et de Publier.

La fréquentation est directement liée à la proximité et au temps de trajet, et à l'accessibilité en transport en commun.

Dans les commentaires : trop de monde, trop loin, sous équipement.

58% des gens pensent qu'un nouvel équipement leur permettrait de se baigner plus souvent.

Type d'équipement

Piscine accessible toute l'année 29%

Plutôt en réponse aux besoins des familles, et du sport 27%

Un vrai souci d'intégration et lié au lac architecture et événements 52%

1.2 Commentaires et questions posées

Regard assez sévère sur les équipements sportifs avec quelques remarques sur le manque d'accueil des activités associatives en général.

La création de piscines accessibles toute l'année fait l'unanimité avec comme critères de bonne utilisation : la proximité, des installations qui répondent aux besoins des familles et à la pratique sportive. L'accès aux équipements est une réelle problématique pour les habitants du territoire et la future piscine devra être accessible en transports en commun.

Un souci de bonne intégration à l'espace littoral, en tous cas lié à la symbolique du lac.

L'avis sur le PLUi

Sur le projet de PLUi, le Conseil local de développement exprime un avis favorable avec réserves. Il considère que ce document est une avancée pour le territoire et souhaite apporter son expertise citoyenne sur certains points.

Les zones à construire

Il serait intéressant de réfléchir d'abord autour de socles communs pour les OAP avant d'envisager les constructions d'immeubles :

- les mobilités douces et les connexions avec les quartiers périphériques
- les espaces arborés à développer
- les paysages et les fenêtres de vue (vers les montagnes ou le lac notamment)
- la prise en compte du réchauffement climatique et donc ne pas créer de nouvel îlot de chaleur
- la traduction en prescriptions afin de rendre l'ensemble des éléments prédéfinis ci-dessus opposables

Les coupures d'urbanisation

Les coupures d'urbanisation pour le PLUi sont détaillées mais auraient pu être plus larges afin de mieux préserver les zones agricoles et naturelles ainsi que les vues paysagères.

Les paysages

L'inventaire des paysages et des fenêtres de vue est pour l'instant lacunaire mais une nouvelle cartographie va être établie par Thonon Agglomération et le Conseil local de développement souhaite un inventaire le plus détaillé possible.

Par ailleurs, le Conseil local de développement salue la baisse de la hauteur des clôtures mais regrette qu'elles soient à 1,60 mètre. Une baisse plus importante et la présence de clôtures non-occultantes permettrait d'avoir accès aux paysages alentour et de créer des espaces de respiration.

La création d'itinéraires paysagers permettrait de « sanctuariser » certains paysages du territoire.

Le Conseil local de développement préconise davantage d'enfouissement des réseaux afin de faciliter les cônes de vue.

La mobilité

Le Conseil local de développement souhaite l'ajout d'un objectif spécifique dans le PADDI concernant le développement d'une infrastructure mobilité douce à l'échelle du territoire pour permettre le développement des mobilités actives et permettre la décongestion routière.

Loi Littoral

La distinction entre « villages » et « agglomérations » ne paraît pas pertinente. Le Conseil local de développement souhaiterait que les 5 communes – Chens, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex - considérées dans le futur PLUI comme « agglomération » soient classées en « village » afin de les protéger davantage. Il est demandé d'appliquer la loi Littoral de façon stricte pour la préservation du territoire.

La méthodologie

Le Conseil local de développement souhaite travailler prochainement sur l'identité du territoire, les paysages naturels et urbains, et contribuer aux réflexions sur le futur PLU à 25 communes.

Pour le projet actuel de PLUI, le Conseil local de développement regrette d'avoir reçu les documents trop tardivement et de ne pas avoir été davantage impliqué en amont. Pour le futur PLUI à 25 communes, il souhaite donc être impliqué dans la planification et être partie prenante dans la co-construction du projet.

THONON AGGLOMÉRATION

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON LES BAINS le

- 2 MARS 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2017 à 18 heures

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67

Délégués présents : 55

Délégués ayant donné pouvoir : 09

Délégués votants : 64

Date de convocation du Conseil : 14/02/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil d'Agglomération à Perrignier sous la présidence de M. Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Astrid BAUD-ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MORACCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriell DOMINGUEZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Charles RIERA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Michèle CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles CAIROLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Christine DESPREZ			<input checked="" type="checkbox"/>	Jean DENAIS
	T	Christian PERRIOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jocelyne RAYMOND			<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Laure ZANETTI-CHINI
	T	Gilles JOLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Alain COONE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Sophie CHESSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	François PRADELLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte JACQUESSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christophe ARMINJON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marion LENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Claude TERRIER			<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe ARMINJON
	T	Brigitte MOULIN		<input checked="" type="checkbox"/>		
T	Jean DORCIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
T	Guillaume DEKKIL			<input checked="" type="checkbox"/>	Marion LENNE	
T	Françoise BIGRE-MERMIER			<input checked="" type="checkbox"/>	Thérèse BAUD	
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Monique ROCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian TRIVERO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Douvaine	T	Bernard HUVENTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-François BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claire CHUINARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
T	Georges LAPRAZ			<input checked="" type="checkbox"/>	Claire CHUINARD	
T	Olivier BARRAS	<input checked="" type="checkbox"/>				
Bons-en-Chablais	T	Patrice BEREZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Thérèse TURENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	André BETEMPS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Paul GONTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Allinges	T	François DEVILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel DESPRES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles NEURAZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Veigy-Foncenex	T	Bernard CODER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean NEURY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Suzanne BRYE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Messery	T	Serge BEL			<input checked="" type="checkbox"/>	Claude GERARD
	T	Claude GERARD	<input checked="" type="checkbox"/>			

(*Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e))

THONON AGGLOMÉRATION

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Bernard FICHARD			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascale MORIAUD
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian VULLIEZ			<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Louis BAUR
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Dominique JORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Frédéric GIRARDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Massongy	T	François ROULLARD		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	Muriel ARTIQUE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MEYNET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Loisin	T	Dominique BONAZZI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laëtitia VENNÉR				
Ballaison	T	Christophe SONGEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Michèle NEYROUD				
Armoy	T	Daniel CHAUSSEE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Aline DURET				
Orcier	T	Thérèse BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Drailant	T	Lucien CHESSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Pascal GENOUD				
Lully	T	René GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Hervé BURGNIARD				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laurent GRILLON				

(*)Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

Invités

Lionel BOULENS, Services CA
Anne-Sophie BAUD, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

Olivier BARRAS a été élu secrétaire

THONON AGGLOMÉRATION

N° DEL2017.059

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD) - Création

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon-agglomération » à compter du 1er janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10-1,

CONSIDERANT que la communauté regroupe plus de 20 000 habitants,

CONSIDERANT que le conseil de développement s'organise librement,

CONSIDERANT que les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer un conseil de développement pour la communauté d'agglomération « Thonon-Agglomération »
- De porter à 42 le nombre de membres du conseil de développement
- D'organiser ce conseil de développement sur la base de six collèges :

Collège 1 : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales : 8 membres,

Collège 2 : organismes publics et assimilés (dans les domaines de santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme, etc.) : 8 membres,

Collège 3 : vie associative : 8 membres,

Collège 4 : représentations territoriales des habitants - conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, etc. : 6 membres,

Collège 5 : citoyens volontaires : 6 membres,

Collège 6 : personnes qualifiées : 6 membres.

- D'autoriser M. le Président de la communauté à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil de développement pour la durée du mandat,
- De préciser qu'un budget sera alloué chaque année par la communauté, dans le cadre des arbitrages budgétaires annuels, au fonctionnement du conseil de développement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



ARRETE N° ARR-AG2018-005

Arrêté désignant les membres du Conseil Local de Développement (CLD)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,

Vu les dispositions de l'article L.5211-10-1 du CGCT, telles qu'issues de l'article 88 de la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-059 en date du 28 février 2017 créant le Conseil Local de Développement,

Considérant qu'il est fait obligation aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants d'instaurer un Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de leur périmètre,

Considérant les propositions de personnes qualifiées émanant des communes membres,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil Local de Développement à compter du 1^{er} juin 2018 :

Collège 1 – Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales

- Alain DARAGON
- Denis BEL
- Frédéric JASSERON
- Stéphano MARTINO
- David MEGEVAND
- Pierre MOUCHET
- Xavier THIRY
- Jérôme CHAUMONTET

Collège 2 – Organismes publics et assimilés

- Jean-Pierre JACQUIER
- Isabelle GAUTRON
- Marie-Claude FROSSARD
- Jean-Pascal CEZARD
- Hubert DEMOLIS
- Christophe DIOT
- Charles LAIDEVANT

Collège 3 – Vie associative

- Paul ROUX
- Amel DUCRET
- Olivier ANTOINE
- Christiane GRAND GIRARD
- Jean-Luc LUZEGE
- Jacques SALVAT
- Delphine MAURY
- Mario ANTONIAZZI

Collège 4 – Représentations territoriales des habitants

- Jean-Paul ATZORI
- Nicole GAY
- Henri DURUZ
- Laurent PERINEL
- Marie-Hélène GOSSELIN

Collège 5 – Citoyens volontaires

- Jean-Jacques TOMME
- Yves BOUVIER d'YVOIRE
- Bernard MOUY
- Michel VUILLAUME
- Samuel LACHAUME
- Odile MARTIN-COCHER

Collège 6 – Personnes qualifiées

- Jean-Claude DRUART
- Martial DRAY
- Jean-Pierre FAVRE
- Alain CAMUS
- Pierre GAUDIN
- Torquato GELATO

Article 2 : Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Préfet du département,
- membres du Conseil Local de Développement.

Fait à Ballaisson, le 18 décembre 2018
Jean Neury,
Président de Thonon Agglomération

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



21 DEC. 2018

Acte certifié exécutoire le

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Notifié ou publié le

21 DEC. 2018

21 DEC. 2018



ARRETE N° ARR-AG2019-001

Arrêté désignant 2 nouveaux membres du Conseil Local de Développement (CLD)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,

Vu les dispositions de l'article L.5211-10-1 du CGCT, telles qu'issues de l'article 88 de la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-059 en date du 28 février 2017 créant le Conseil Local de Développement,

Vu l'arrêté n°ARR-AG2018-005 en date du 18 décembre 2018 désignant les membres du Conseil local de développement

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 05 mars 2019 désignant 2 nouveaux membres pour siéger dans les différents collèges

Considérant qu'il est fait obligation aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants d'instaurer un Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de leur périmètre,

Considérant les propositions de personnes qualifiées émanant des communes membres,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil Local de Développement à compter du 05 mars 2019 :

Collège 4 – Représentations territoriales des habitants

- Elise COUTABLE

Collège 6 – Personnes qualifiées

- Jacques GUYON en remplacement de Jean-Pierre FAVRE

Article 2 : Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Préfet du département,
- membres du Conseil Local de Développement.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Ballaison, le 11 mars 2019
Jean Neury,
Président de Thonon Agglomération



Acte certifié exécutoire le 14 MARS 2019
Télétransmis en Sous-Préfecture le 14 MARS 2019
Notifié ou publié le 14 MARS 2019



Règlement intérieur du Conseil local de développement de Thonon Agglomération - Projet

Préambule

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 février 2017 a approuvé les modalités de création du Conseil local de développement de Thonon Agglomération.

Cette décision s'inscrit dans la loi portant sur « la nouvelle organisation territoriale de la République » (Notre) promulguée le 7 août 2015 qui a abaissé le seuil de leur création aux établissements publics de coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants et a élargi les domaines pour lesquels la collectivité doit les consulter (Article 88 de la loi).

Toutefois, si cette décision satisfait une obligation réglementaire, elle affirme surtout l'intérêt porté à la concertation locale avec la société civile et affiche une volonté de favoriser la mise en place de dispositifs destinés à permettre le développement concerté de l'agglomération.

Instance de concertation, de participation et de dialogue territorial composée de citoyens et d'acteurs, le Conseil local de développement intervient auprès de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il s'appuie sur le volontariat, le bénévolat de ses membres et leur expertise citoyenne.

Article 1 : Dénomination

La Communauté d'agglomération de Thonon Agglomération crée le Conseil local de développement, instance représentant la société civile et distincte du conseil communautaire.

Article 2 : Objet et Missions

Le Conseil local de Développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire de Thonon Agglomération. Il remplit une mission consultative auprès du Conseil Communautaire en rendant des avis sur saisine et des contributions sur auto-saisine.

Force de propositions dans la construction des politiques locales, le Conseil local de développement a trois missions principales afin de faire émerger des propositions créatives et constructives sur les grandes orientations de la politique communautaire.

- construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants
- renforcer le débat public en créant des espaces de discussions, d'expressions et de réflexions
- aller à la rencontre et être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur le concernant, le Conseil local de développement peut être saisi par la Communauté d'Agglomération sur tout sujet structurant, toute question relative au développement de l'agglomération dans la limite des compétences de Thonon Agglomération.

Article 3 : Composition et désignation des membres du Conseil local de développement

Composition du Conseil local de développement

Le Conseil local de développement, est constitué pour une durée de 3 ans, conformément à la délibération n° ... et comprend un maximum de 42 membres. Le Conseil est composé de 6 collèges dont la composition est détaillée ci-après.

Toutes les candidatures sont adressées au bureau communautaire de Thonon Agglomération. Le bureau est attentif à la diversité culturelle, intergénérationnelle, socioprofessionnelle, territoriale, thématique et à l'équilibre des genres. Les membres (personnes physiques ou personnes morales) doivent être issus du territoire, être volontaires et bénévoles pour participer aux travaux et ne pas exercer de mandat électif sur le territoire.

De la même manière que les élus communautaires ne représentent pas les intérêts de leurs communes, les membres du Conseil ne siègent pas pour défendre des intérêts particuliers. Ils échangent librement sur la façon dont ils envisagent l'avenir du territoire en étant à l'écoute, ouverts au débat, et dans l'intérêt général.

Les organisations religieuses ou politiques sont exclues afin d'éviter tout prosélytisme.

Le Conseil local de développement est composé de 6 collèges :

- Acteurs économiques et organisations professionnelles syndicales – 8 membres
- Organismes publics et assimilés – 8 membres
- Vie associative – 8 membres
- Représentation territoriale des habitants – 6 membres
- Citoyens volontaires – 6 membres
- Personnes qualifiées – 6 membres

Engagement de ses membres

Chaque membre s'engage à siéger au sein du Conseil et à participer activement à la réflexion et aux travaux des groupes de travail. Les membres sont porteurs de leurs analyses et de leur expertise

Ils seront conduits à se faire l'écho des différents travaux en cours, des avis et / ou propositions de Thonon Agglomération.

Retrait et nouveaux membres

Si un membre souhaite démissionner du Conseil local de développement, il doit en faire part par écrit au président. En cas d'absence non excusée à l'ensemble des plénières organisées sur une

année entière, la démission d'office d'un des membres pourra être constatée par le président après avis du Conseil local de développement.

La démission, la démission d'office ou la nouvelle entrée d'un membre modifient la liste initiale des membres et doit donc être effectuée par une décision du Président de Thonon Agglomération de façon à assurer la représentativité de l'assemblée.

Article 4 : Les instances de gouvernance et moyens du Conseil local de développement

Le Conseil local de développement a mis en place une gouvernance transversale composée d'une assemblée plénière en tant qu'organe de décision et d'orientations, de groupes de travail chargés de travailler sur les saisines et les auto-saisines, d'un bureau chargé par la plénière de la coordination et du suivi des travaux du Conseil, d'une présidence en charge des relations avec la Communauté d'agglomération et de l'animation de l'assemblée plénière.

Les assemblées plénières

Rôle et missions :

L'assemblée plénière, est un lieu d'échanges et de rencontres des membres du Conseil.

Son rôle est de :

- Comprendre l'organisation territoriale et les politiques territoriales,
- Partager des informations et débattre de thèmes et enjeux pour le territoire,
- Adopter des avis, des contributions,
- Formuler des propositions.

Elle se compose de l'ensemble des membres et se réunit au moins 1 fois par an sur convocation du Président. Un vote en assemblée plénière est adopté quand il réunit la majorité des membres présents. Tout membre du Conseil local de développement a le droit de vote Les avis sont approuvés à la majorité des personnes présentes ou représentées et sont consignés dans le compte-rendu de séance

En cas d'absence, un membre du Conseil pourra octroyer un pouvoir au membre de son choix. Ce dernier ne pourra pas cumuler plus d'un pouvoir.

Le conseil peut pratiquer en plénière des auditions chaque fois qu'elles sont souhaitées par ses membres et formuler des avis en cas de saisine du Conseil communautaire.

Le compte-rendu est diffusé à l'ensemble du Conseil local de développement et du Conseil communautaire.

Les séances plénières ont pour mission de voter les avis, le bilan annuel, la mise en place des groupes de travail et les auto-saisines, la validation des saisines. L'auto-saisine est proposée par le bureau puis votée par l'assemblée plénière. Pour les saisines et auto-saisines, l'assemblée plénière vote une note de cadrage afin d'indiquer au groupe de travail sa mission, ses objectifs, la durée, les résultats attendus. Elle peut amender les avis proposés.

Groupes de travail

Pour conduire les réflexions et préparer des avis et propositions, le bureau propose la constitution de groupes de travail qui sont validés par l'assemblée plénière. Chaque membre veille à ce que les travaux du groupe de travail restent dans le cadre validé.

Rôle et missions

Le groupe de travail se voit confier une saisine ou auto-saisine validée par l'assemblée plénière qui doit déboucher sur des propositions. Le groupe est responsable de l'animation, de l'organisation et du suivi de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ses travaux. Un rapporteur est nommé par le groupe, afin de présenter l'avancée au Président et à l'assemblée plénière.

Le groupe de travail peut auditionner à titre consultatif et temporaire toute personne jugée utile ou tout représentant de structures institutionnelles ou techniciens des services de Thonon Agglomération jugés compétents sur les sujets abordés. Une information sera transmise au préalable par le rapporteur à la présidence du Conseil local de développement.

Ces groupes de travail sont limités dans le temps à la durée des travaux confiés. Le rythme des rencontres et la durée des travaux sont déterminés par le groupe.

Composés des membres intéressés par la réflexion, ces groupes de travail s'organisent librement et rendent compte de l'avancée de leurs travaux en plénière.

Composition

Tout membre du Conseil local de développement doit appartenir à au moins un groupe de travail pendant la mandature.

Le Bureau

Le bureau travaille sous mandat de l'assemblée plénière du Conseil.

Rôle et missions

- Il coordonne et anime l'activité du conseil
- Il suit les groupes de travail
- Il suit les candidatures, les démissions, ainsi que les éventuelles radiations.

Composition

Le bureau du Conseil local de développement comprend pour la durée de la mandature, le Président ainsi qu'un membre par collège.

Suivi et évaluation du Conseil

Le bureau du Conseil local de développement, sous contrôle de la plénière, fera une évaluation en continu du fonctionnement et de la composition du Conseil.

Il s'agira également d'un bilan qualitatif et quantitatif sur le travail réalisé dans l'année.

La présidence

Le président est élu par l'Assemblée plénière. Tout membre du Conseil de développement peut candidater

Les missions de la présidence sont de :

- Veiller au respect du règlement intérieur
- Etablir l'ordre du jour et convoquer les réunions du bureau qui l'assiste dans l'ensemble de ses missions
- Etablir l'ordre du jour et convoquer les assemblées plénières, en assurer la police des débats et proclamer le résultat des votes
- Assurer la publication et la diffusion des différents travaux issus du Conseil local de développement, ainsi que leur restitution officielle au Président et au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Thonon agglomération
- Rendre compte du travail du Conseil une fois par an devant l'assemblée communautaire
- Etre l'interlocuteur privilégié des élus du Conseil Communautaire
- Organiser le droit de suite donné aux avis et contributions émis par le Conseil local de développement afin d'en aviser l'ensemble des membres

Article 5 : Relations avec la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération

Cette relation se concrétise au moins par :

- Des rencontres régulières entre le président et l' élu communautaire chargé du lien avec le Conseil local de développement. D'autres membres du Conseil peuvent participer à ces rencontres selon les points à l'ordre du jour.
- La présentation du programme de travail annuel en Bureau communautaire
- L'invitation de l' élu référent aux Assemblées plénières
- La présentation par le président des avis et rapports votés par l'assemblée au Bureau communautaire
- Toute information jugée utile pour faciliter l'activité des 2 instances

Article 6 : modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié suite à un vote à la majorité absolue de l'assemblée plénière, sur proposition du bureau.

Article 7 : dissolution

Le Conseil de développement peut être dissous soit par décision du Président de Thonon Agglomération soit par le Conseil de développement lui-même lors d'un vote en assemblée plénière.

Article 8 : Fonctionnement du Conseil local de développement

Le Conseil local de Développement s'appuiera sur les moyens humains et techniques de Thonon Agglomération pour son fonctionnement et la diffusion de ses travaux.

Article 9 - Remboursement des frais de déplacements

Les membres du Conseil ne perçoivent aucune indemnité au titre de leur fonction. Ils peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement, pour des missions dont l'accord a été donné préalablement par la Communauté, sur avis du président. Le remboursement est effectué sur demande et sur présentation de justificatifs sur la base des tarifs en vigueur dans la fonction publique territoriale après délibération du Conseil communautaire.

Article 10 - Relations avec les instances de la Communauté d'agglomération

Une collaboration est organisée entre le Conseil local de développement et les instances communautaires, afin d'assurer une bonne diffusion de l'information et une coopération efficace.

- Le président peut être invité à siéger au Bureau de la Communauté, à titre consultatif.
- Les membres du Conseil local de développement peuvent être invités à siéger à titre consultatif au sein des commissions thématiques communautaires, en fonction des sujets de travail définis.
- Les membres du Conseil peuvent prendre part à certains groupes de travail organisés par la Communauté, pour le suivi de ses projets, en fonction des besoins.